

# Accès à la Hors-Classe

Académie de Normandie - 2nd degré



La CGT Enseignement privé est présente sur l'ensemble du territoire normand

## Qui est concerné par la promotion à la Hors-Classe ?

Tou·tes les collègues Certifié·es, PLP, PEPS sont concerné·es à partir du 9<sup>ème</sup> échelon avec 2 années d'ancienneté. Ils deviennent alors « promouvables ».

Tous les agents promouvables sont **informés individuellement, via i-professionnel, qu'ils remplissent les conditions statutaires**. À partir de là, il est recommandé d'actualiser, sur i-professionnel, son « CV » !

## Les tableaux d'avancement

Les inscriptions aux tableaux d'avancement sont soumises, pour avis, à la Commission Consultative Mixte Académique (CCMA). Elles sont classées avec un barème, établi selon 2 critères :

- 1) **L'appréciation de la valeur professionnelle**, consultable sur I-Professionnel (puis Dossier - Carrière) portée par la rectrice, suite à votre RDV de carrière (ou pas), correspond à votre « niveau d'appréciation ». Celui-ci se traduit par un nombre de points.

À consolider = 95 points  
Satisfaisant = 105 points  
Très satisfaisant = 125 points  
Excellent = 145 points

- 2) L'ancienneté est calculée sur la base de l'échelon détenu et de l'ancienneté dans l'échelon au 31 août 2022, selon le barème suivant :

Échelon et ancienneté dans l'échelon au 31 août 2020	Ancienneté théorique dans la plage d'appel	Points d'ancienneté
9+2	0 an	0
9+3	1 an	10
10+0	2 ans	20
10+1	3 ans	30
10+2	4 ans	40
10+3	5 ans	50
11+0	6 ans	60
11+1	7 ans	70
11+2	8 ans	80
11+3	9 ans	100
11+4	10 ans	110
11+5	11 ans	120
11+6	12 ans	130
11+7	13 ans	140
11+8	14 ans	150
11+9 et plus	15 ans et plus	160

## Combien de promu·es ?

Normalement, 21 % du nombre de collègues « promouvables » sont promus dans chaque corps (Certifiés, PLP, PEPS), à la date du **1er septembre 2023**.

Les collègues sont donc départagés en fonction du barème ci-contre.

À titre d'exemple, **en Normandie**, les dernier·es promu·es avaient le barème suivant cette année :

Normandie Caen + Rouen	Corps	Nombre de promu·es		Barème du dernier promu en 2023 :
		2022	2023	
	Certifié·es	93	105	155
	PLP	27	29	155
	PEPS	11	12	155
	<b>Total :</b>	<b>131</b>	<b>146</b>	<b>+ 11,45 %</b>

De nombreux collègues ont un **barème équivalent**. Certains ne sont pourtant pas promus. Le départage se fait en fonction de l'ancienneté générale des services).



**Les agrégé·es** ne sont pas promu·es au niveau académique, mais sont proposé·es sur une liste ministérielle, par discipline.

**Les représentant·es de la CGT - EP** siègent lors de toutes les commissions et peuvent vous représenter

Nous pouvons **suivre votre dossier**, vérifier votre barème puis, **vous informer**, à l'issue des réunions (promotion, mutation, changement d'échelon...)

Pour cela, **contactez la CGT Enseignement Privé**

[normandie@cgt-ep.org](mailto:normandie@cgt-ep.org)